



Directives volontaires du Comité de la sécurité alimentaire mondiale (CSA) sur l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes

La contribution des femmes à la sécurité alimentaire est essentielle et prend diverses formes: soutiens de famille, elles gèrent aussi l'alimentation et la nutrition au sein du ménage. Mais elles sont victimes de discrimination à bien des titres, ce qui les empêche de participer à la vie sociale sur un pied d'égalité avec les hommes et d'exploiter pleinement leur potentiel dans le domaine de la sécurité alimentaire et de la nutrition. Il est avéré qu'elles souffrent de manière disproportionnée des chocs et des tensions. Par exemple, la pandémie de covid-19 et la crise économique qui l'accompagne ont des répercussions différentes sur les femmes et sur les hommes et il est probable qu'elles creuseront encore les inégalités entre les sexes.

L'égalité des sexes et l'autonomisation économique, sociale et politique des femmes sont explicitement mises en relief dans le Programme 2030, puisqu'elles constituent un objectif de développement durable en propre (ODD 5 – égalité des sexes) ainsi qu'un thème transversal. Nombre de données font apparaître des corrélations positives nettement marquées entre, d'une part, l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes et, d'autre part, la sécurité alimentaire et la nutrition.

Depuis 2015, le nombre de personnes souffrant de la faim dans le monde est en augmentation et la covid-19 aggrave encore cette situation, aussi le rôle joué par les femmes face aux problèmes liés à la faim et à la malnutrition n'a-t-il jamais été plus important. Pour guider l'action menée par les pays pour renforcer ce rôle, le CSA va s'atteler à l'élaboration de *Directives volontaires sur l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes à l'appui de la sécurité alimentaire et de la nutrition* dans le cadre de son programme de travail pour 2020-2023.



Les Directives en question, qui seront le fruit de consultations et négociations régionales approfondies entre les membres du CSA et qui devraient être adoptées en 2022, aideront l'ensemble des parties prenantes, à tous les niveaux, à progresser plus rapidement vers la matérialisation des ambitions et objectifs énoncés dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030, au fil de la décennie d'action en faveur des objectifs de développement durable (2020-2029).

Les Directives énonceront des orientations concrètes à l'intention des pays membres et des partenaires de développement, avec pour objectifs de surmonter la discrimination à l'égard des femmes, de promouvoir les droits des femmes et des filles et de leur donner des moyens d'œuvrer pour l'élimination de la faim, de l'insécurité alimentaire et de la malnutrition. Elles présenteront des exemples d'interventions porteuses de transformation, susceptibles de mettre fin à la discrimination structurelle dont sont victimes les femmes et les filles et de conduire à des améliorations en matière de sécurité alimentaire et de nutrition.

Compte tenu de l'importance de la contribution des femmes à l'agriculture familiale ainsi qu'à la sécurité alimentaire et à la nutrition au sein du ménage, les Directives faciliteront aussi la mise en œuvre des plans d'action associés à la Décennie d'action des Nations Unies pour la nutrition (2016-2025) et à la Décennie des Nations Unies

Les Directives s'inspireront des mandats et engagements arrêtés par les instances internationales, tiendront compte des conclusions formulées par la Commission de la condition de la femme et représenteront la synthèse des travaux consacrés antérieurement par le CSA à la problématique femmes-hommes, qui se sont notamment traduits par des **recommandations de politique générale sur la parité hommes-femmes, la sécurité alimentaire et la nutrition** (CFS:2011/Final Report), ainsi que par le document d'information et **les conclusions du Forum sur l'autonomisation des femmes dans le contexte de la sécurité alimentaire et de la nutrition** (CFS 2017/Inf 21 et CFS 2017/44/Report).

Les Directives complèteront et contribueront à la mise en œuvre effective d'autres outils d'orientation existants comme les *Directives volontaires à l'appui de la concrétisation progressive du droit à une alimentation adéquate dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale*; les *Directives volontaires pour une gouvernance responsable des régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale*; les Principes pour un investissement responsable dans l'agriculture et les systèmes alimentaires; le *Cadre d'action pour la sécurité alimentaire et la nutrition lors des crises prolongées*.

Dans le cadre du processus préparatoire, il est prévu d'organiser des débats ouverts à tous les acteurs concernés et des consultations avec les représentants des pays et autres entités de cinq régions (Afrique, Asie et Pacifique, Europe, Proche-Orient, Amérique latine et Caraïbes), qui seront l'occasion de recueillir contributions, observations et suggestions quant à la meilleure manière d'aligner les Directives sur les priorités et besoins régionaux et nationaux, préalablement à la tenue de négociations finales entre les pays membres. En 2021, une consultation en ligne sera également menée, qui offrira une possibilité supplémentaire aux parties prenantes intéressées de faire connaître leur point de vue.



Pour que le plus grand nombre puisse s'associer à ce processus, s'agissant en particulier des consultations régionales électroniques à grande échelle, les contributions volontaires reçues devront être adéquates. Les partenaires du CSA sont donc invités à faire parvenir des contributions financières ou à proposer des contributions en nature à ce titre.

Les contributions en nature pourraient par exemple prendre les formes suivantes: organisation d'une conférence régionale, mise à disposition de logements ou de moyens de transport dans le pays hôte, ou détachement de personnel au secrétariat du CSA.

COORDONNÉES

Si votre pays ou votre organisation souhaite contribuer à l'élaboration des Directives volontaires du CSA sur l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes ou à l'élaboration et à la mise en œuvre de recommandations de politique générale du CSA, merci de prendre contact avec le secrétariat du Comité, à l'adresse suivante: CFS@fao.org

À PROPOS DU CSA



Créé en 1974 et réformé en 2009, le Comité de la sécurité alimentaire mondiale (CSA) est devenu la principale instance internationale et intergouvernementale non exclusive du système des Nations Unies qui se consacre au double objectif consistant à éliminer la faim et à garantir la sécurité alimentaire et la nutrition pour tous.

Le CSA est un élément à part entière de la gouvernance mondiale de la sécurité alimentaire, rend compte de ses activités à l'Assemblée générale des Nations unies par l'intermédiaire du Conseil économique et social (ECOSOC) et son secrétariat est hébergé par l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO). Épaulé par le Groupe d'experts de haut niveau sur la sécurité alimentaire et la nutrition (HLPE), le Comité facilite la mise en œuvre au niveau national du Programme de développement durable à l'horizon 2030, l'accent étant mis particulièrement sur l'objectif de développement durable no 2 – Éliminer la faim – et sur ses liens avec d'autres objectifs, cibles et indicateurs pertinents pour la sécurité alimentaire et la nutrition.

Les recommandations de politique générale élaborées par le CSA jouissent d'une légitimité et d'une influence incomparables au plan international car elles sont négociées et adoptées d'un commun accord par 126 États membres, avec la participation de tous les acteurs concernés par la sécurité alimentaire et la nutrition: institutions et organes compétents des Nations Unies, société civile, système de la recherche agronomique internationale, institutions financières internationales et régionales, secteur privé et institutions philanthropiques; elles reposent sur des données factuelles et sur des analyses scientifiques fournies par le Groupe d'experts de haut niveau sur la sécurité alimentaire et la nutrition; enfin, elles sont élaborées à l'aide des moyens techniques dont disposent les trois organismes ayant leur siège à Rome.

Le Comité bénéficie de l'appui de ces trois organismes, à savoir la FAO, le Fonds international de développement agricole (FIDA) et le Programme alimentaire mondial (PAM), qui assurent conjointement le financement de ses activités de base.

Le Secrétariat du CSA bénéficie de l'appui de:



FAO

Food and Agriculture Organization



IFAD

International Fund For Agricultural Development



WFP

World Food Programme

et des généreuses contributions volontaires de:



European
Commission



France



Germany



Switzerland



United Arab
Emirates